

Le Nupesbashing devient tendance

Jean-Marie Harribey

7 juin 2022

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/node/29038>

L'économiste Henri Sterdyniak, dans un entretien à *Alternatives économiques*, concentre son attention sur le programme de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (NUPES) et y apporte plusieurs critiques¹, confirmant ainsi les propos qu'il avait tenus pour le magazine *Le Point* deux semaines auparavant : « nous avons beaucoup de besoins en dépenses publiques, en matière de santé, de transition écologique, d'amélioration de notre système éducatif. La retraite à 60 ans, très coûteuse, n'est pas une priorité. »² Il précise dans *Alternatives économiques* que ce coût représente 5 % du PIB (soit juste un peu plus que les 100 milliards d'euros qu'évalue l'Institut Montaigne très libéral) et qu'il est très difficile d'augmenter davantage les impôts et cotisations.

Examinons quelques-uns des arguments invoqués par notre collègue.

1. La cotisation sociale dans la masse salariale

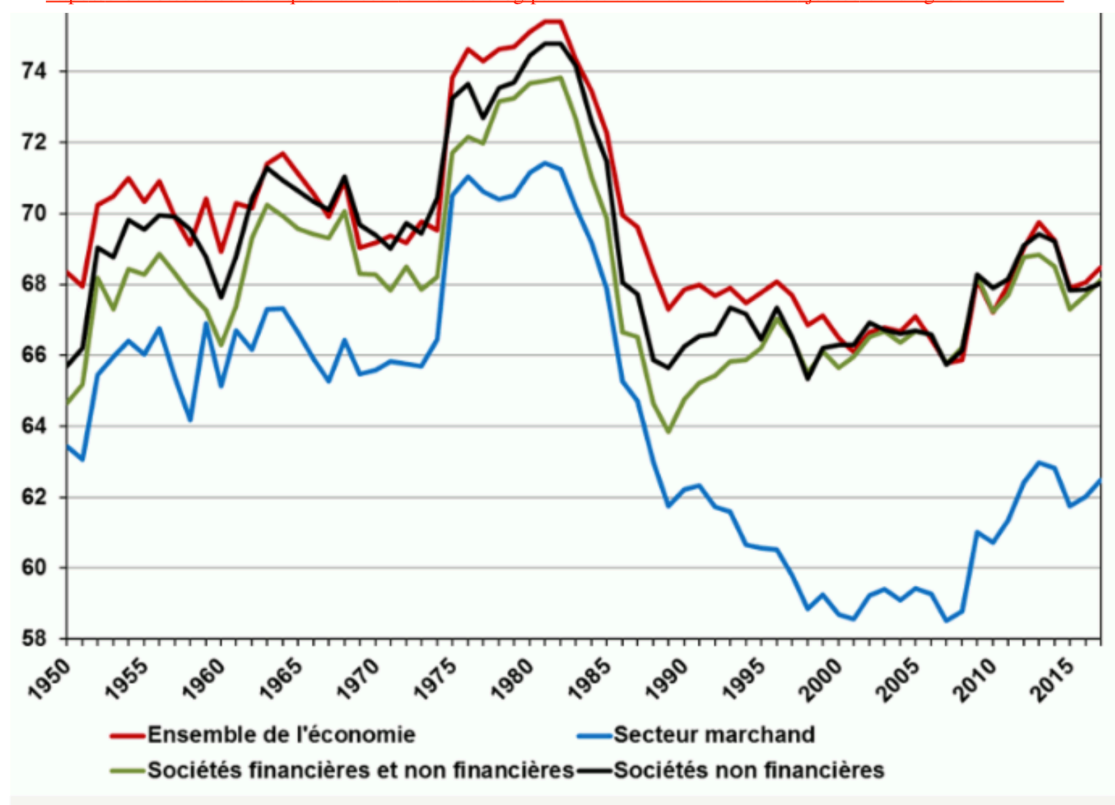
L'hypothèse implicite est que, si on n'augmente pas le taux de cotisations dans un contexte de stagnation des salaires, la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée est immuablement fixée au niveau relatif que le néolibéralisme a imposé depuis quarante ans. Et, comme par hasard, les 5 % de PIB supplémentaires que représenterait la retraite à 60 ans correspondent à la part supplémentaire de valeur ajoutée que le capital a volée au travail au cours de la phase néolibérale. Supposer que le niveau des cotisations ne peut être accru équivaut donc à entériner ce partage désastreux de la valeur ajoutée pour les travailleurs. À ce compte-là, notre collègue a raison, nous aurions des difficultés à financer l'ensemble des besoins sociaux à satisfaire.

¹ Henri Sterdyniak, « Le programme de la Nupes manque de priorités », *Alternatives économiques*, 27 mai 2022, propos recueillis par Hervé Nathan. <https://www.alternatives-economiques.fr/henri-sterdyniak-programme-de-nupes-manque-de-priorites/00103542>.

² Marc Vignaud, « Retraite à 60 ans, banqueroute au tournant », *Le Point*, 12 mai 2022, https://www.lepoint.fr/politique/retraite-a-60-ans-banqueroute-au-tournant-12-05-2022-2475364_20.php.

Part du travail (salaires) dans la richesse produite en France (en %)

<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/part-du-travail-dans-la-valeur-ajoutee-un-diagnostic-difficile>



On a remarqué que Monsieur Macron n'est pas un chaud partisan de la hausse des salaires. Il préfère les primes, la participation et l'intéressement. Le Medef aussi parce qu'il n'y a pas de cotisations sur ces rémunérations salariales déguisées. N'y aurait-il pas là de quoi atténuer les déficits des régimes de retraite ?

D'autre part, Henri Sterdyniak n'aborde pas une proposition qui est présente dans de larges secteurs des mouvements sociaux et du syndicalisme : celle de l'élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée (ou tout au moins à la partie distribuée en profits aux propriétaires du capital). De fait, il l'évacue, tout en ne la nommant pas, en disant : « On ne pourrait pas mettre une cotisation sur les dividendes, puisque celle-ci n'ouvrirait pas de droits à pensions ». Mais cet argument ignore que, déjà, les cotisations dites patronales n'ouvrent pas de droits à pensions. On n'imagine pourtant pas de les supprimer.

Pour fixer les idées, examinons les comptes de la nation établis par l'Insee dans le Tableau économique d'ensemble de 2019 (dernière année avant le Covid-19).

Selon le TEE 2019 de l'Insee :

	2019 (Mds €)
Masse salariale des sociétés financières et non financières	870,3
Salaires bruts	675,5
Cotisations sociales dites patronales	194,8
Excédent brut d'exploitation (EBE)	449,3
Formation brute de capital fixe (FBCF)	335,8
Consommation de capital fixe (CCF)	276,9
Excédent net d'exploitation (ENE = EBE - CCF)	172,4
Valeur ajoutée nette des sociétés (VAN = masse sal. + ENE)	1042,7
Investissement net (FBCF - CCF)	58,9

Les profits distribués potentiels en 2019 (ENE – investissement net) : $172,4 - 58,9 = 113,5$ milliards. Si on appliquait le taux de cotisation vieillesse de 28,1 %, ce sont 31,9 milliards qui s'ajouteraient au montant actuel des cotisations.

Si certains craignaient que le poids des prélèvements sur les revenus du capital soient trop élevés, rappelons qu'ils échappent au barème progressif de l'impôt sur le revenu et relèvent du prélèvement forfaitaire unique (flat-tax) de 30 % (12,5 % d'impôt et 17,2 % de prélèvements sociaux).

En réalité, la réticence vis-à-vis d'une discussion sur l'élargissement de l'assiette des cotisations renvoie à une confusion de la notion d'*assiette*, qui est une pure convention de calcul pour appliquer un taux de cotisation, avec la *source* de tout prélèvement qui reste la valeur ajoutée nette par le travail³. L'idée principale de l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales est qu'il ne rompt pas le lien entre le travail et la cotisation ; simplement, il accroît la masse salariale et son poids relatif dans la valeur ajoutée nette.

Le gouvernement, tant par la voix du président de la République que par celle de la Première ministre, et le patronat ne s'y trompent pas : il faut travailler davantage tellement les besoins sont importants. D'un certain côté, ils ont raison, car, ce faisant, ils reconnaissent implicitement que seul le travail est productif de valeur nouvelle. Tout en oubliant qu'augmenter le nombre d'heures de travail fournies pourrait se réaliser en embauchant des salariés au chômage plutôt que de faire travailler davantage ceux qui ont déjà un emploi. Les lamentos récurrents sur la faiblesse du taux d'emploi des seniors en France (le taux d'emploi des 55-64 ans est de 56 %) frisent le ridicule car reculer l'âge légal de la retraite ne crée pas un emploi supplémentaire.

Cette discussion montre qu'on ne peut pas dissocier les questions de l'emploi, du temps de travail et de la répartition de la valeur ajoutée. Sauf à continuer d'espérer en une croissance économique retrouvée forte pour résoudre tous les problèmes sociaux sans avoir besoin de modifier la répartition des revenus. Or, cette démarche se heurte à l'obstacle peut-être indépassable, celui de la faiblesse des gains de productivité du travail, qui renvoie à la dégradation du travail et à la dégradation écologique. Il est donc clair qu'Henri Sterdyniak a raison de douter de la pertinence du modèle social préconisé par la NUPES si la masse salariale reste à son niveau relatif actuel, mais il a totalement tort si on bouge le curseur de la répartition de la valeur ajoutée. S'il n'envisage pas cette hypothèse, est-ce parce qu'il n'a pas entièrement abandonné tout espoir en la croissance économique ?

2. Où l'on reparle de la monnaie

À la question d'*Alternatives économiques* pour savoir si le rachat de la dette publique par la BCE, transformée ainsi en dette perpétuelle à taux nul, serait une solution, et à la question de savoir si on peut échapper à la dette, Henri Sterdyniak répond deux choses. D'abord que la NUPES « fait disparaître la dette publique dans les comptes de la Banque de

³ On trouvera dans les liens suivants plusieurs développements de cette discussion : Jean-Marie Harribey, « Élargir l'assiette des cotisations pour financer les retraites », Note du 15 janvier 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/elargir-lassiette.pdf> ; « Quelle cotisation sociale pour la protection sociale », 9 février 2019, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/quelle-cotisation-sociale.pdf> ; « Le sens de la cotisation sociale », 17 août 2014, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2014/08/17/le-sens-de-la-cotisation-sociale> ; <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/sens-cotisation-sociale.pdf>. « Élargir la cotisation sociale », *Politis*, n° 965, 30 août 2007, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/cotisation-elargie.pdf> ; « Note sur le financement de l'assurance maladie », 18 juin 2004, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/cotisation-elargie.pdf> ; « Faire du débat sur le financement de la protection sociale un débat politique », Note technique, 30 juin 2004, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/fi-secu.pdf>.

France » tout en « oubliant de réclamer la mesure indispensable, à savoir que la BCE garantisse les dettes publiques, de façon à annuler les écarts de taux d'intérêt dans la zone euro et à mettre au chômage les spéculateurs ». Ce reproche est certainement un faux procès, il suffit de lire le programme de la NUPES pour s'en persuader, <https://nupes-2022.fr/le-programme>, notamment dans sa partie consacrée à la constitution d'un pôle bancaire public.

Ensuite, Henri Sterdyniak affirme : « La dette publique intérieure n'est pas un problème. Lorsqu'en 2020 le gouvernement a creusé son déficit en maintenant le revenu des ménages, ceux qui ne pouvaient pas consommer ont stocké le surplus sur leurs comptes en banques. Les banques ont confié cet argent à la Banque de France qui a acheté les titres publics. Le circuit s'est bouclé sans aucun problème. La contrepartie des emprunts que fait l'Etat, ce sont les dépôts des Français dans les banques commerciales ou leurs avoirs en assurance-vie, ce qui rend la dette non annulable, sauf à expliquer aux épargnants qu'ils ne seront pas remboursés ! Le problème, c'est la dette extérieure, si la BCE refuse de refinancer trop de titres français, comme elle l'a fait pour la Grèce. »⁴

Dans cette affirmation, Henri Sterdyniak se trompe : jamais les banques n'ont confié l'épargne des Français à la banque centrale ; jamais celle-ci ne s'est servie de cet argent introuvable sur ses comptes pour racheter les titres de dette publique aux banques. Autrement dit, Henri Sterdyniak retourne complètement la théorie monétaire en son contraire. La Banque centrale rachète les titres publics en créant de la monnaie centrale et non pas en utilisant l'épargne disponible. Ce point de discussion sur la monnaie et la création monétaire est récurrent avec Henri Sterdyniak. Nous étions plusieurs à avoir déjà signalé ce désaccord lors du premier séminaire sur la monnaie des Économistes atterrés, en indiquant qu'il s'agissait d'une résurgence de la thèse classique des fonds d'épargne préalables⁵. De plus, et ce n'est pas un moindre détail, dans le modèle d'Henri Sterdyniak, puisque, en fin de compte tout dépend de l'épargne, la soumission aux marchés financiers sur lesquels celle-ci circule reste entière.

La confusion conceptuelle d'Henri Sterdyniak provient du fait que, à la fin du circuit économique (le moment qu'on appelle le « bouclage »), l'épargne constituée par la dynamique économique vient se porter *en contrepartie des avances monétaires* (des banques ordinaires, ou de la banque centrale directement ou par refinancement bancaire). Toute la théorie monétaire contemporaine (allant de Marx à Keynes et aux post-keynésiens) réfute la vision d'Henri Sterdyniak qui fait inconsciemment de l'épargne le point de départ du circuit.

Il s'agit ici d'une question si complexe qu'il reste un long travail pédagogique à accomplir sur les questions monétaires, surtout lorsque l'enjeu est de réfléchir aux moyens de financer la transition *sociale et écologique*.

⁴ Je ne reviens pas ici sur les arguments échangés en 2021 au sujet de l'hypothèse d'annulation de la dette publique détenue par la BCE. J'ai essayé de faire le tour de ces arguments et de voir les limites de part et d'autre dans *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Dunod, 2021. En particulier, si les banques revendent à la banque centrale les titres qu'elles possèdent pour leurs clients, ceux-ci ont récupéré leurs placements ; le seul problème pour eux serait de savoir à quel cours. Disons à Henri Sterdyniak que Keynes ne s'embarrassait pas de cette inquiétude pour les rentiers.

⁵ Jean-Marie Harribey, « Contre le retour de l'épargne préalable, une conception sociale de la monnaie », Séminaire des Économistes atterrés, 24 mars 2012, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/monnaie/monnaie-epargne.pdf>. J'ajoute que, à considérer la monnaie comme un actif substituable à tout autre actif, on court le risque de perdre le caractère spécifique de la monnaie. D'ailleurs, c'était la thèse de Friedman : selon ce dernier, la monnaie est un actif comme un autre, il considère que la richesse est constituée de tous les actifs, c'est-à-dire qu'elle dépend du revenu permanent et du rendement des actifs ; dès lors, les agents économiques cherchent à égaliser les rendements marginaux entre tous les actifs, financiers comme réels. Voir Charlotte Bellon, « Maîtriser l'inflation : ciblage monétaire vs régulation du rapport salarial. La Bundesbank face à la "Grande inflation" », *Cahiers d'économie politique*, « Théorie et évolution des banques centrales », n° 81, 2à22, p. 191-229.

Le *Nupesbashing* est en train de devenir tendance. La presse bien-pensante en rajoute par rapport au discours gouvernemental et patronal, que ce soit sur le plan des propositions économiques, sociales et écologiques de la Nupes ou sur celui de ses orientations politiques, notamment vis-à-vis de l'Union européenne⁶. Si toute critique est légitime et a donc droit de cité, il faut veiller à sa pertinence. Dans l'ambiance générale d'hostilité à tout écart vis-à-vis des dogmes néolibéraux, il est sans doute prudent de se méfier des arguments qui pourraient avoir un effet boomerang.

⁶ Le journal *Les Échos*, quotidiennement, exprime « la voix de son maître ». *Le Monde* n'est pas en reste. En contrepoint, on pourra lire la tribune de Pierre Khalfa et Jacques Rigaudiat, « La désobéissance aux traités européens n'est pas un but, c'est un moyen, à défaut d'autres », *Le Monde*, 3 juin 2022.